

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NITRALZ® 4-Tolunitrile

Numéro d'enregistrement : 01-2120099434-48-0000

No.-CAS : 104-85-8

No.-CE : 203-244-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Intermédiaire chimique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : AlzChem Trostberg GmbH
Dr.-Albert-Frank-Str. 32
83308 Trostberg, Germany

Téléphone : +49 8621 86-3351

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : alz-pst@alzchem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 8621 86-2776
AlzChem Trostberg GmbH, Fire Brigade

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée

Lors de l'échauffement, formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : p-toluonitrile

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)
4-methylbenzonitrile	104-85-8 203-244-8	>= 99

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de symptômes provoqués par un contact avec les yeux ou la peau, par une inhalation ou une ingestion, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : Transporter le sujet à l'air frais et l'allonger dans un endroit calme.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : Ouvrir les yeux, laver les yeux à grande eau.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau vaporisée, mousse, CO₂, poudre sèche.
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
gaz nitreux
acide cyanhydrique (HCN)

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et porter une combinaison protectrice.
- Information supplémentaire : En cas d'incendie refroidir le récipient ou le mettre en sécurité. Projeter des jets d'eau pour le refroidissement de récipients fermés.

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Assurer une ventilation adéquate.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ou l'eau d'extinction chargée de produit ne doit pas gagner la terre, les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Eviter toute formation de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

|| Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|| Conseils pour une manipulation sans danger : La substance doit être manipulée sous des conditions strictement contrôlées selon l'article 18 du décret REACH .
Veiller à une bonne aération et aspiration au poste de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Lors de l'échauffement, formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques, tenir à l'écart de sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer, priser. Avant les pauses et à la fin des travaux, se laver les mains et/ou le visage. Changer de vêtements et chaussures souillés ou imbibés de produit. Les nettoyer avant de les réutiliser. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des agents oxydants.

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

Matériel d'emballage : Matière appropriée: polypropylène, Acier inoxydable

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun(e) à notre connaissance.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Chloroprène, Recommandation: Camapren 722

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0,6 mm

Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Camatril 730

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Protection respiratoire : En cas de fortes concentrations de gaz ou de vapeur, mettre Protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre combiné ABEK

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Couleur : incolore à jaunâtre

Odeur : amande amère

pH : Pas de donnée disponible

Point/intervalle de fusion : 29 °C

Point/intervalle d'ébullition : 217 °C (1.013 hPa)

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

Point d'éclair	:	85 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Solide combustible.
Pression de vapeur	:	4 hPa (42 °C)
Densité	:	0,98 gcm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	:	700 kg/m ³
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	< 1 g/l (17 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2,08
Température de décomposition	:	Pas de donnée disponible

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : 117,15 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

|| Voir la section 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts
Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
voir section 5

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

4-methylbenzotrile:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3800 mg/kg
Remarques: RTECS

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Evaluation : Provoque une irritation cutanée.

Composants:

4-methylbenzotrile:

Evaluation : Irritant pour la peau.
Remarques : En raison d'expériences gagnées sur l'homme

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

4-methylbenzotrile:

Evaluation : Irritant pour les yeux.
Remarques : En raison d'expériences gagnées sur l'homme

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

4-methylbenzotrile:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames., documentation

Cancérogénicité

Composants:

4-methylbenzotrile:

Cancérogénicité - Evaluation : donnée non disponible

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

Toxicité pour la reproduction

Composants:

4-methylbenzotrile:

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

4-methylbenzotrile:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.
Remarques : En raison d'expériences gagnées sur l'homme

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

4-methylbenzotrile:

Remarques : donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Composants:

4-methylbenzotrile:

Pas de donnée disponible

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

4-methylbenzotrile:

Informations générales : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

4-methylbenzotrile:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC50: 15,4 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 jr

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020



Espèce: Daphnia sp. (Daphnie sp.)

Méthode: OECD 202

Remarques: Bibliographie, IUCLID

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Composants:

4-methylbenzonitrile:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,08
Remarques: Fiche de données de sécurité externe

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : D'autres données écotoxicologiques n'existent pas.
Eviter le dégagement accidentel dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit être dirigé vers une installation d'évacuation appropriée sous respect des prescriptions relatives aux déchets.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne peuvent pas être réutilisés après un nettoyage adéquat, doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations fédérales, nationales ou locales en vigueur.

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Not classified as dangerous in the meaning of transport regulations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

spécification: 132406

Date de la première version publiée:

Date de révision: 18.03.2020

N° du matériau:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit, car il s'agit d'un produit intermédiaire isolé interne au site et/ou d'un produit intermédiaire transporté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

NITRALZ® 4-Tolunitrile

Version 1.4 / CH

Date de révision: 18.03.2020

spécification: 132406

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

25.04.2012

Date d'impression: 19.03.2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR